

DEC193277DR02

Décision portant nomination de Mme Hélène Morlier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBAC)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques et nommant M. Marc Aymes en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8032 en date du 17/01/2019 ;

Considérant que Mme Hélène Morlier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 06/11/2019 au 08/11/2019 et du 25/11/2019 au 27/11/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Hélène Morlier, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques à compter du 28/11/2019.

Mme Hélène Morlier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hélène Morlier est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/01/2020

Le directeur de l'unité
Marc Aymes

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de l'Administrateur du Collège de France
Thomas Römer

Visa du président de l'EHESS
Christophe Prochasson

